

Lucie Lec'hvien

Coaching et bilan de compétences

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation
Bilan de compétences

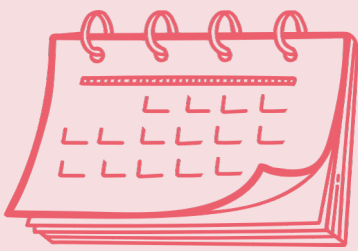
Délivrée le
27/11/24
Par i.cert



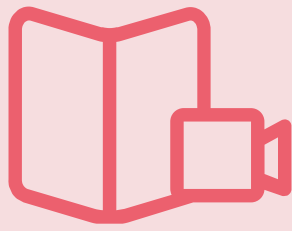
Bilan de compétences

programme avant personnalisation

V3- avril 2026 - Lucie Lec'hvien



8 entretiens individuels
de 2 heures



Présentiel,
distanciel ou mixte



Tout public

OBJECTIF DU PARCOURS

Le parcours bilan de compétences proposé par Lucie Lec'hvien SASU vise à aider une personne à évaluer ses compétences, ses aptitudes, ses motivations, ses intérêts professionnels et à définir son projet professionnel pour s'inscrire dans un projet de vie.

OBJECTIF PEDAGOGIQUE

Identifier les compétences, les connaissances et les aptitudes de la personne : Le bilan permet de prendre conscience de ses compétences et de les identifier, de les évaluer et de les mettre en valeur.

Clarifier son projet professionnel : Le bilan permet de mieux définir les aspirations professionnelles et de fixer des objectifs clairs pour l'avenir.

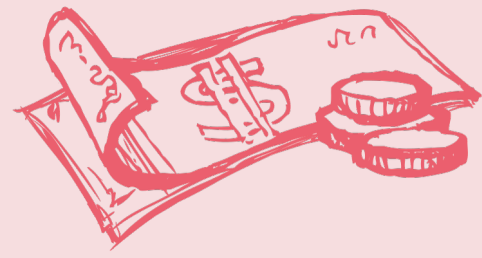
Identifier les possibilités de formation : Le bilan permet de déterminer les axes d'améliorations et les besoins en matière de formation, ou via une VAE (validation des acquis d'expérience).

Favoriser la mobilité professionnelle : Le bilan peut aider à identifier les opportunités de carrière et à élaborer des stratégies pour y accéder.

Renforcer la confiance en soi : Le bilan peut aider la personne à mieux se connaître et à prendre conscience de ses atouts et de ses limites, ce qui peut renforcer sa confiance en soi et sa capacité à prendre des décisions.



Parcours accessible 15 jours
après réception des documents
contractuels



1950 €

MODALITÉS ET SUIVI D'EXÉCUTION DU PARCOURS

Le parcours de bilan de compétences proposé par **Lucie Lec'hvien SASU** est une démarche individuelle qui se déroule en trois étapes:

- La phase préliminaire
- La phase d'investigation,
- La phase de conclusion.

Le parcours, bilan de compétences est soumis à une réglementation du ministère du travail. [Lien réglementaire](#)

Les modalités d'exécution du parcours peuvent se réaliser en **présentiel**, dans les locaux situés : Espace de Coworking, 23 rue Gambetta 22200 Guingamp. Il est également possible de réaliser ce parcours en **distanciel** via un logiciel de visioconférence ou bien encore en mixte, c'est-à-dire répartir l'exécution du parcours en présentiel et en distanciel.

Le parcours de bilan de compétences commence par une première rencontre avec la consultante, nommé : "**Entretien de présentation**", cet entretien est offert et libre de tout engagement . Cette première rencontre permet de définir les objectifs du bilan, d'expliquer le déroulement du parcours et les moyens mobilisés.

Le parcours se poursuit par **8 entretiens individuels de 2 heures** avec la consultante, différentes méthodes sont mobilisées pour accompagner la personne à mieux se connaître et à définir son projet professionnel, telles que des questionnaires, des tests, des mises en situation professionnelle ou des enquêtes métiers avec des professionnels du secteur d'activité visé, la création d'un plan d'action cohérent et réalisable. Des liens vers des ressources complémentaires : sites web, épisodes de podcast...

A la fin du parcours, la consultante présente **un rapport de synthèse** qui résume l'intégralité des moyens mis en oeuvre et le plan d'action personnalisé du bénéficiaire.

Les conditions générales de vente, les conditions générales d'utilisation et le règlement intérieur sont présents sur le [site internet](#).

PERSONNES RESSOURCES ET CONTACT



Consultante : "**Lucie Lec'hvien** dispose des diplômes et de l'expérience requise pour dispenser le parcours bilan de compétences, conformément au cadre réglementaire."

Le bénéficiaire dispose à tout moment d'une assistance technique, pédagogique ou administrative en appelant **Lucie Lec'hvien** au **06 71 37 55 40** du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h, par mail en écrivant à lucie.lechvien@gmail.com.

(Si je suis en rendez-vous, je ne peux malheureusement pas décrocher, ne pas hésiter à laisser un message ou SMS et je vous recontacte)

ACCESSIBILITÉ ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Le parcours bilan de compétences n'est pas accessible à toutes les situations de handicap, **Lucie Lec'hvien** se tient à votre disposition au **06 71 37 55 40** du lundi au vendredi de 9H à 13H et de 14H à 17H, par mail en écrivant à lucielechvien@gmail.com, pour étudier votre projet professionnel et les modalités de mise en œuvre possible grâce à notre réseau de partenaires.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

→ Nombre de bénéficiaires suivis depuis Novembre 2024 : 7

→ Taux de satisfaction des bénéficiaires : 100 %

→ Note Globale : 5/5 (2 évaluations) sur le site du CPF

Extrait du commentaire libre questionnaire fin de parcours : "Un grand merci Lucie pour votre accompagnement, votre professionnalisme. Je me suis redécouverte grâce à vous !"

→ Satisfaction à 6 mois

(màj : avril 2026)

PROGRAMME DU PARCOURS

LA PHASE PRÉLIMINAIRE. Libre d'engagement: 1 entretien de 2 heures :

Clarifier les objectifs et les attentes de la personne : la consultante en bilan de compétences échange avec la personne sur ses motivations, de ses besoins et ses objectifs professionnels. Ce module permet de confirmer les objectifs du bilan de compétences et de s'assurer qu'ils sont réalisables et pertinents.

Valider les conditions de mise en œuvre de la démarche : la consultante en bilan de compétences s'assure que la personne remplit les conditions pour bénéficier d'un bilan de compétences et vérifie les modalités pratiques de mise en œuvre de la démarche.

Analyser le parcours professionnel de la personne : la consultante en bilan de compétences passe en revue le parcours professionnel de la personne, ses expériences, ses réalisations et ses compétences acquises. Cette analyse permet de mettre en lumière les compétences transversales et spécifiques développées par la personne.

Le consultant s'appuie sur ses propres supports de réalisation qu'il personnalisera en fonction des objectifs du bénéficiaire.

LA PHASE D'INVESTIGATION. 5 entretiens de 2 heures.

Explorer les centres d'intérêt et les motivations professionnelles de la personne : la consultante en bilan de compétences accompagne le bénéficiaire à identifier les domaines d'activités qui l'intéressent le plus, ainsi que les motivations et les valeurs qui guident ses choix professionnels.

Utiliser des outils d'évaluation des compétences et des aptitudes : le consultant en bilan de compétences utilise des outils d'évaluation pour mesurer les compétences et les aptitudes de la personne dans des domaines spécifiques, tels que la communication, l'organisation, le leadership, la créativité, liste non exhaustive.

Réaliser des enquêtes métiers avec des professionnels du secteur d'activité visé, la consultante en bilan de compétences réalise des enquêtes métiers avec des professionnels du secteur d'activité visé pour permettre à la personne de mieux

- comprendre les exigences et les réalités du métier, ainsi que les compétences requises pour réussir dans ce domaine.

Définir un projet professionnel réaliste et réalisable : la consultante en bilan de compétences accompagne le bénéficiaire à définir un projet professionnel cohérent avec ses compétences, ses aptitudes, ses centres d'intérêt et ses motivations professionnelles, ainsi qu'avec les réalités du marché du travail. Il s'agit de définir un projet réaliste et réalisable, tout en prenant en compte les contraintes personnelles et professionnelles du bénéficiaire.

La consultante s'appuie sur ses propres supports de réalisation qu'il personnalise en fonction des objectifs du bénéficiaire, et les supports du gouvernement pour mesurer et vérifier le bassin de l'emploi.

LA PHASE DE CONCLUSION. 2 entretiens de 2 heures en présentiel.

- **Établir** un plan d'action : La consultante en bilan de compétences accompagne le bénéficiaire pour élaborer un plan d'action définitif afin de concrétiser son projet professionnel. Ce plan d'action peut comprendre des actions de formation, de développement de compétences, de réorientation professionnelle, de recherche d'emploi, liste non exhaustive.
- **S'approprier** les acquis de la démarche : Le consultant en bilan de compétences aide la personne à faire le bilan des acquis de la démarche en mettant en évidence ses compétences et aptitudes, ses centres d'intérêt et motivations professionnelles, ainsi que les pistes de développement identifiées. La consultante remet alors un dossier de synthèse au bénéficiaire, où sera retracé l'ensemble des exercices réalisés, des tests passés, du plan d'action et des recommandations personnalisées en fonction des objectifs du bénéficiaire pour l'atteinte de son objectif professionnel.

La consultante informe également le bénéficiaire des modalités de **suivi post bilan** de compétences. En effet, **un bilan à froid** sera planifié entre trois et six mois après la réalisation du parcours afin de s'assurer que le plan d'action est mis en œuvre de manière efficace et que les objectifs fixés sont atteints, ou si besoin faire des ajustement.

Modalités de financement :

Les bilans de compétences proposés peuvent être financés de différentes manières selon la situation du bénéficiaire. Ils sont notamment éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF), permettant une prise en charge totale ou partielle du coût de la prestation. Le financement peut également être assuré par l'employeur dans le cadre du plan de développement des compétences, après accord de celui-ci, ou par un financement privé directement par le bénéficiaire.

Pour les soignants de la fonction publique, l'ANFH peut prendre en charge le bilan. D'autres organismes, tels que OPCO, VIVEA, peuvent également intervenir selon le profil du bénéficiaire.

Les modalités précises de prise en charge, les démarches associées ainsi que les éventuels restes à charge sont expliqués au bénéficiaire lors de l'entretien préalable, afin de garantir une information transparente et adaptée à sa situation.

Je peux vous fournir un devis et vous l'envoyer à l'issue du rendez-vous d'informations.

Lien CPF : [Accéder au bilan de compétences sur Mon Compte Formation](#)

Cas particulier ANFH

Afin de répondre aux exigences de l'ANFH, le bilan de compétences est réalisé sur un format de 18 heures minimum en présentiel, réparties en 9 rendez-vous de 2 heures.

Cette adaptation permet de répondre au cahier des charges de l'ANFH tout en conservant les modalités et la qualité d'accompagnement du parcours proposé.

Le tarif du bilan reste inchangé à 1 950 € TTC.